Le Bulletin

Informations Municipales - Mars 2013 - Numéro 16

EDITO

Chères Gramboisiennes, Chers Gramboisiens,

Vous étiez particulièrement nombreux à assister à la présentation des vœux, et je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'action du maire et du conseil municipal. Vous avez ainsi pu voir l'ensemble des réalisations de l'année 2012 et la prévision des travaux qui seront engagés en 2013, qui sera une très bonne année pour Grambois. Dans quelques semaines **l'ancien PPRIf ne sera plus qu'un mauvais souvenir**. La totalité **de nos chemins communaux seront réparés et classés** pour le confort et la sécurité de tous. La source de Fontviérane retrouvera une nouvelle jeunesse, et nos chemins de promenade seront mis en valeur.
Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune demeure un objectif prioritaire et il est entré dans une phase active d'étude. Les relations avec l'Etat, garant de la stricte application de la réglementation, sont à la fois constructives et difficiles, comme le montrent les contentieux engagés sur certains PLU en Vaucluse. La configuration urbanistique de la commune et le caractère très dispersé de son habitat imposent de concilier au mieux l'objectif du conseil municipal de restituer l'équilibre démographique de notre village et les contraintes des lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et Grenelle 1 et 2 notamment. Nous continuons avec l'Etat le travail sur le PLU et nous vous présenterons son état d'avancement dès que possible, mais nous constatons que le délai nécessaire à son aboutissement risque d'être plus long que prévu (6 à 12 mois encore).
Le projet communal de construction de « La Grande Bastide » à Barraban suit son cours et le permis d'aménager a maintenant été déposé.
Le comité des fêtes dispose d'une nouvelle équipe que je remercie par avance pour le beau programme qu'elle nous prépare pour la fête votive.
Nos anciens ont pu apprécier les différentes animations organisées par le CCAS dont je remercie les membres pour leur dynamisme.
Nos enfants apprécient la qualité d'enseignement et les services périscolaires ; ils profitent de nombreuses interventions et sorties, avec l'aide de l'association des parents d'élèves.

Je vous souhaite une bonne lecture et je reste, comme à l'habitude, à votre entière disposition.

Le Maire,
Alain FERETTI

DANS CE NUMERO...

Edito 1
Vœux du Maire.....2
Conseils municipaux.....3
Actualités municipales.....5
Manifestations 2013.....10
Liste des Associations 11
Etat Civil 2012.....12

Annexe :
- A votre service 2013

L'équipe du CCAS

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par email, merci de bien vouloir nous indiquer vos coordonnées sur la messagerie de la mairie : mairie.grambois@wanadoo.fr.
De même vous pouvez le consulter sur le site www.grambois.fr

Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS - Site : www.grambois.fr
Directeur de la publication : **Alain FERETTI**
Comité de Rédaction : Alain FERETTI, Brigitte MARGAILLAN, Yves KERKHOVE, Dominique PALOMBO, José ESTRUGA
Francis PEUCH, David COLOM, Françoise DUBOIS-CHARLIER, Denis DUFRENE, Jean-Pierre CENDRON.
Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés
Publication trimestrielle.

BREF RAPPEL DES POINTS ABORDÉS LORS DES VŒUX DU MAIRE

Une assemblée particulièrement nombreuse était réunie dans une salle polyvalente presque trop petite.
Extrait des propos du maire :
« Le moment des vœux est l'occasion de faire le point sur l'année écoulée, et de présenter les perspectives pour l'année qui s'ouvre.
Mais avant de faire cette présentation, je souhaite m'arrêter un instant sur les partenaires, services et personnes qui oeuvrent quotidiennement aux côtés de la municipalité.
Conformément à nos engagements, l'année 2013 va concrétiser un grand nombre de projets pour lesquels il a fallu mobiliser beaucoup de moyens, humains et financiers, et notre commune a fait l'objet d'une grande attention de nombreux partenaires.
Je tiens à rendre hommage à tous ceux qui se sont toujours montrés disponibles pour nous aider, pour apporter leurs compétences, leur temps, de l'argent, du conseil, qui contribuent par leur action au rayonnement de notre village et au bien-être de chacun d'entre nous. »

Les travaux réalisés en 2012 sont les suivants :
- **chemins** : le Sautaire, le Plan, la Montagne ; réparations Grès, Barraban, Piternet,
- réfection du mur du lavoir,
- source de Fontvierane,
- réfection et caladage de l'escalier « Bellevue »,
- poursuite des actions de fleurissement et d'embellissement.

2 enquêtes publiques sont en cours :
- la révision PPRIf,
- le classement des chemins.

La réflexion sur le PLU est également en cours et sera présentée dès que possible.

Le lancement pour des études du projet
La Grande Bastide à Barraban :
Le maire rappelle que la construction du bâtiment éducatif et associatif ne sera lancée que lorsque la vente des parcelles sera réalisée, puisque c'est le principal financement du projet. Le permis d'aménager sera déposé prochainement (cf article).

Finances :
Malgré la crise, qui touche toutes les collectivités, de nombreuses réalisations ont été faites, les gros travaux structurants sont effectués, et, même s'il reste encore beaucoup à faire, nous avons réussi à augmenter l'autofinancement, qui est passé de 153 à 230 K€.
Nous sommes en capacité de gérer les années qui viennent avec sérénité, la gestion communale est saine, et en dehors des investissements utiles, les charges de fonctionnement sont reconduites à l'identique.

Attractivité de Grambois :
Les visiteurs et les manifestations sont toujours plus nombreux. Parmi les visiteurs illustres, Grambois a reçu cette année le premier ministre. Nous avons fréquemment des sollicitations pour l'installation de commerçants non sédentaires et de services.
La cave coopérative continue à proposer un bon accueil, et a vu croitre sa production et ses ventes.
Les associations gramboisiennes sont toujours actives et soutenues par le conseil municipal.

CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 1ER OCTOBRE 2012

PROJET REVISION DU PPRIF

Dans le cadre de la consultation des services associés, le conseil municipal émet un avis favorable, à la majorité, sur le projet de révision du PPRIF, mis en consultation au 31.08.2012, qui sera soumis à l'enquête publique au mois de novembre 2012.

CLASSEMENT DES CHEMINS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier pour le classement des voies communales (places, rues, chemins communaux) qui doit être soumis à enquête publique. Il précise que le classement des chemins ruraux fera l'objet d'une étude ultérieure.

MODIFICATION DE L'IDENTITE DE LA CCLD (Communauté de Communes Luberon Durance)

Le conseil municipal se prononce défavorablement, à la majorité, sur la modification de la dénomination de la CCLD transformée en « Communauté Territoriale du Sud Luberon (COTELUB) » et sur la modification des statuts qui en découle.

SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon)

Le conseil municipal est d'accord, à l'unanimité, pour la conclusion d'un avenant à la convention signée avec le Parc Naturel Régional du Luberon pour les services énergétiques durables en Luberon pour une durée de trois ans avec une participation pour la commune de 1,8 euros par habitant.

CONTRACTUALISATION 2012/2014

Les travaux à inclure dans le dossier de subvention déposé auprès du conseil général prend en compte les travaux suivants : Aménagement urbain : chemin de Barraban – Travaux de voirie – Réhabilitation de bâtiments publics.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le permis d'aménager pour le projet Barraban va être déposé sous peu.

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

FUSION ET DENOMINATION DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Le préfet a arrêté le nouveau périmètre du syndicat d'électrification, qui prend le nom de « Syndicat Electrification Vauclusien » et qui regroupe les 9 syndicats existants.

Le conseil municipal approuve cette fusion, à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION 2012

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les projets proposés dans la demande de subventions : Achat de matériel de voirie – Travaux de voirie et d'esthétique – Réhabilitation bâtiments publics.

REGULARISATION DU CHEMIN DU COQ

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la cession et l'échange à un euro symbolique des portions de parcelles nécessaires au déplacement du chemin du coq.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal autorise le maire à ester en justice dans l'affaire opposant la commune à Mme CICUTTO et à désigner un avocat.

EXTENSION D'ADHESION AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Il est proposé d'étendre l'adhésion au CNAS pour les agents retraités. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

CONTRATS AIDES – CONTRATS AVENIR

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis de principe pour l'embauche d'un jeune en contrat avenir. Il faudra en déterminer la durée.

ATESAT (Aide Technique de l'Etat Solidarité et Aménagement du Territoire)

Le maire est autorisé à renouveler la convention avec la DDT.

QUESTIONS DIVERSES

- Une association propose des activités pour les enfants de 18 mois à 12 ans, le mercredi. Le conseil municipal accepte d'adhérer à cette association et de faire un essai pour les activités.
- Le maire fait le point sur les enquêtes publiques : classement des chemins et PPRIF.
- Le maire donne le planning des manifestations de fin d'année.

SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

DETER : Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour des travaux de voirie à hauteur de 60 000 € HT sur les chemins classés voies communales. Le montant de la subvention serait de l'ordre de 35 % du montant des travaux.

EXTENSION DU PERIMETRE DU SIAE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Eze) : Le conseil municipal donne un accord de principe à l'extension du périmètre du syndicat et à l'adhésion des communes de La Bastide des Jourdans, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint-Martin, Vitrolles, La Bastidonne et Cabrières d'Aigues.

CONVENTION CHEQUES LOISIRS CAF/MSA/COMMUNE : Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention précitée pour permettre aux enfants de la commune de bénéficier des chèques loisirs dans l'année 2013.

ANNULATION MAJORATION DE RETARD TLE : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'un contribuable pour l'annulation de majorations de retard sur sa TLE.

DEROGATIONS A LA REGLE DE CONSTRUCTIBILITE LIMITEE : Sont exposées les demandes de certains habitants pour obtenir une autorisation à construire et les raisons pour lesquelles ces demandes doivent obligatoirement être examinées par le conseil municipal. Après une présentation des dossiers, le maire propose un vote à bulletin secret. A la majorité, les trois dérogations proposées ne sont pas accordées par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : Sur proposition du maire, une réflexion pour la mise en œuvre de la réforme est engagée au niveau intercommunal. Pour Grambois, après avis du conseil d'école, la réforme ne sera appliquée qu'à la rentrée 2014. PPRIF ET CLASSEMENT DES CHEMINS : Le maire rappelle que les rapports des commissaires enquêteurs des enquêtes publiques de révision du PPRIF et du classement des chemins sont consultables en mairie.

Dans le cadre de la séance du 14 février, deux procédures particulières ont été présentées au conseil municipal.

Classement des chemins communaux : le maire a demandé au préfet et au conseil municipal d'adopter une procédure accélérée (plutôt rare en France, au titre de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme) pour l'arrêté de classement des chemins communaux, qui permettra d'en garantir la maîtrise, l'entretien, l'accès permanent et la manœuvre des services de secours. Cela faisait partie d'un des engagements liés à la révision du PPRIf. Le maire présente les résultats de l'enquête publique et soumettra au conseil ainsi qu'au préfet la nouvelle carte de classement.
Les chemins ruraux seront étudiés dans un deuxième temps.

Dérogations à la règle de constructibilité limitée :
En l'absence de PLU, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique et la municipalité est dépossédée des autorisations qui sont instruites et validées par le préfet. C'est pourquoi de nombreuses demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire font l'objet de refus presque systématiques de l'Etat, du fait des règles du RNU et des dispositions du PPRIf qui s'impose à tout autre texte.
Ainsi le maire a été saisi de nombreuses demandes, toutes refusées par l'Etat.

Quelle suite en droit peut être donnée par le pétitionnaire suite au refus ?
- prendre acte du refus et ne donner aucune suite (c'est ce qui a été fait à Grambois dans la majorité des cas) ;
- redéposer une nouvelle demande (environ 15% des cas actuellement) ;
- solliciter le préfet pour un recours gracieux (1 cas) ;
- faire un recours auprès du Tribunal administratif de Nîmes pour contester la décision de l'Etat (15% des cas environ) ;
- solliciter le conseil municipal au titre de l'article L 111-1-2 al.4 du code de l'urbanisme pour qu'il se prononce sur la demande (15% des cas).

C'est cette dernière possibilité que le maire a présentée au conseil municipal.
Une commission ad hoc composée d'élus a été créée pour vérifier la compatibilité des demandes avec la loi, en vérifiant notamment :
- la proximité d'habitations (au moins 5 dans un rayon de 100 mètres),
- l'existence des réseaux suffisants desservant la parcelle (afin notamment de n'entraîner aucun frais pour la collectivité),
- l'absence de servitude d'utilité publique (PPRIf, inondation, pipe-line…),
- la facilitation de l'installation d'une famille, pour essayer d'enrayer la perte d'habitants sur la commune (qui a perdu encore 35 habitants en 2011),
- le respect du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) voté par le conseil municipal,
- et le respect de l'ensemble des réglementations et orientations en vigueur.

En 2009, le conseil municipal s'était prononcé pour un PADD qui rétablisse le rythme des autorisations des années 2000 (soit 12 PC par an).
Sur proposition et après avis favorable de la commission, 3 dossiers éligibles ont été présentés au conseil municipal.

PROJET D'URBANISME DE GRAMBOIS

Le permis d'aménager du projet d'urbanisation a été envoyé aux différents services de l'Etat concernés et est maintenant en cours d'instruction.
Ce projet comporte trois macro-lots :
- 1 macro-lot de 19 terrains à usage d'habitation individuelle (lots 1 à 19 sur le plan) viabilisés par la municipalité.
- 1 macro-lot destiné à recevoir 18 logements locatifs à loyer encadré confié à un opérateur public.
- 1 macro-lot destiné à recevoir un bâtiment public comportant un groupe scolaire qui sera réalisé dans une deuxième tranche dans la mesure où c'est la vente des parcelles qui doit financer l'essentiel du projet.

Les lots à usage d'habitation ont une surface variant entre 500 m2 et 700 m2. Un règlement de lotissement définit des zones constructibles à l'intérieur de chaque lot. Il assure la bonne implantation des bâtiments en conformité avec le Grenelle 1 et 2 de l'environnement afin de bénéficier au maximum de la chaleur solaire, en imposant des hauteurs maximales différentes pour chacune des constructions pour éviter les effets « cache-soleil » d'une construction sur l'autre.
Ce règlement indique également des prescriptions architecturales qui seront complétées par le cahier des charges du lotissement. Les entrées des lots dites « entrées charretières » seront réalisées par la mairie ainsi que les clôtures extérieures qui seront doublées d'une haie végétale. Une quinzaine de familles se sont d'ores et déjà positionnées pour ces acquisitions.

Les logements locatifs implantés sur le deuxième macro-lot (18) seront répartis en cinq petits bâtiments dont quatre en rez-de-chaussée + un étage, et un en rez-de-chaussée. Il y aura cinq T4, huit T3, cinq T2. Les loyers seront de 5 à 7 euros par m2.
Le bailleur public est Unicil.
L'assiette foncière de 2950 m2 sera mise à disposition de l'Unicil par bail emphytéotique de 55 ans qui sera signé après l'obtention du permis d'aménager.
De nombreuses familles essentiellement gramboisiennes se sont manifestées et une commission d'attribution sera créée.

Esquisse de l'habitat locatif et implantation

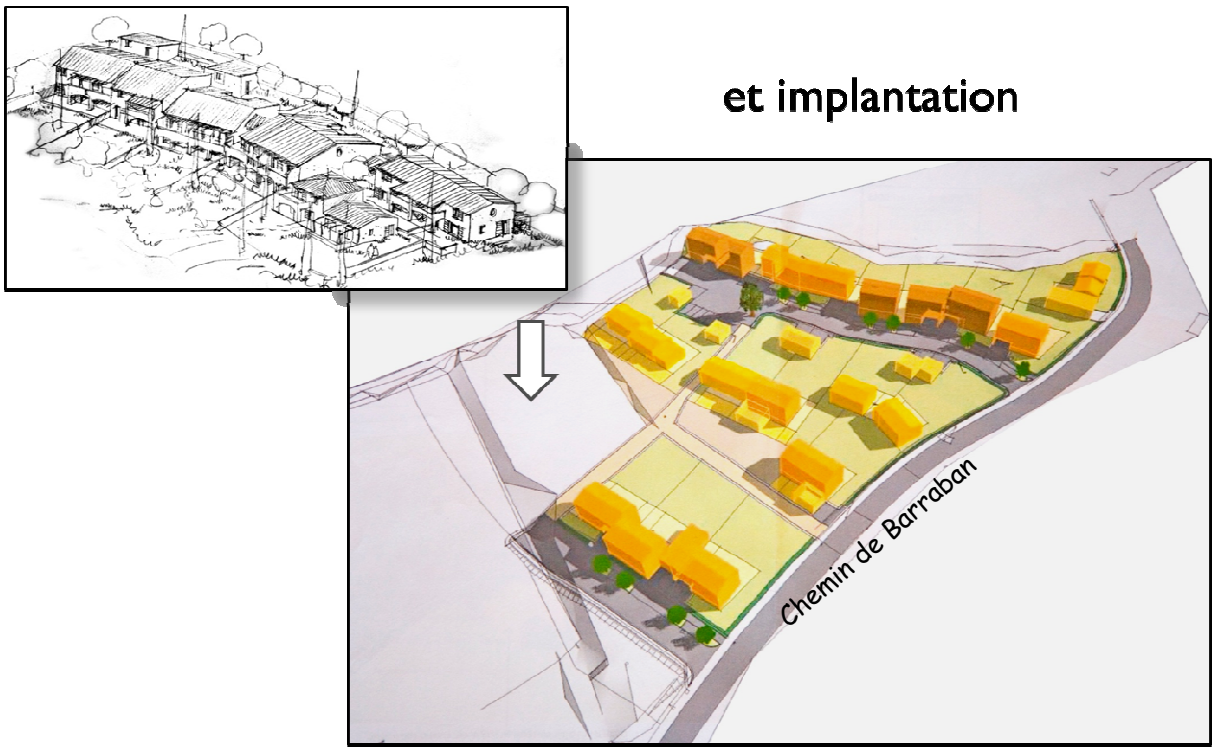

REVISION PPRIF

Le commissaire enquêteur, M. Morin, missionné par le Tribunal Administratif de Nîmes, vient de rendre son rapport d'enquête publique. Après avoir souligné la qualité de l'accueil et du partenariat, le commissaire, qui a reçu un grand nombre de Gramboisiens et a fait des visites de terrains, a donné un avis favorable au projet avec quelques remarques et recommandations qui reprennent certains réajustements.
Les propositions du commissaire enquêteur ont été soutenues par le maire et remises aux services compétents pour instruction.
L'avis du commissaire enquêteur est DISPONIBLE sur le site de la municipalité (www.grambois.fr), de la DDT (http://www.vaucluse.equipement.gouv.fr/rapport-et-conclusions-de-l-a8557.html) et consultable en mairie.
Nous arrivons en bout de procédure et le nouvel arrêté devrait être présenté au préfet pour signature fin février ou début mars.
Nous avons travaillé, comme nous nous y étions engagés, pour obtenir le maximum de résultat pour défendre et garantir les intérêts de l'ensemble des Gramboisiens concernés. Plus de 80% des habitations pénalisées par le PPRIf jouiront de nouvelles modalités rassurantes et d'une défendabilité optimale.

CLASSEMENT DES CHEMINS

Dans le cadre de l'enquête publique relative au classement de la voirie communale sur la commune de Grambois, Frédéric ORGNON-BREYTON, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, expert foncier et immobilier inscrit près la Cour d'Appel de Nîmes, a été désigné comme commissaire enquêteur par le maire de Grambois par arrêté municipal du 23 octobre 2012,

La mise à jour était indispensable.

Le tableau de classement des voies communales de la commune de Grambois date de 1965. Ce tableau n'est donc plus en accord avec la réalité de l'utilisation des chemins constatée en 2012. Le conseil municipal a donc décidé de mettre à jour ce tableau. Le projet de classement concerne les rues et places du secteur agglomérées autour du noyau villageois mais aussi des chemins situés dans des zones plus diffuses.
Cette nécessité est apparue, notamment mais pas seulement, du fait de l'existence de constructions nouvelles dans certains secteurs, ce qui exige de pouvoir mettre en œuvre des moyens d'accès, de secours et d'incendie appropriés.

Deux délibérations ont été prises par le conseil municipal dans ce cadre :
- celle du 14 novembre 2011, décrivant les critères de classement à retenir et décidant de la procédure d'enquête publique,
- celle du 1er octobre 2012, présentant le projet de classement soumis à enquête publique.

Les travaux relatifs au PPRIf pour permettre sécurité, confort et amélioration du cadre de vie ont été intégrés afin d'en garantir l'entretien par la commune.
D'autres parties du village ont été intégrées au classement dès lors que 5 habitations à proximité étaient existantes.
Une trentaine de Gramboisiens se sont manifestés ou ont apporté des précisions ou rectifications.
Dans son rapport, le commissaire enquêteur a souligné les bonnes conditions de son travail et l'absence de tout incident.
Les remarques pertinentes seront prises en compte par le conseil municipal qui délibérera prochainement avant approbation par le préfet.
Les chemins ruraux, eux, feront l'objet d'une procédure de classement dans un deuxième temps.

Le dossier de classement est toujours consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Les services de l'Etat ainsi que le préfet de Vaucluse ont apporté un précieux concours à cette démarche.
Merci à tous les Gramboisiens qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

Enfin, nous profiterons de ce nouveau classement pour procéder à la numérotation des habitations par « métrage » qui permettra un meilleur service postal et de livraison.

LES PROJETS DANS LE VILLAGE POUR L'ANNEE 2013

La municipalité poursuivra cette année encore sa politique d'aménagements et de réhabilitation dans le village (sous réserve de l'accord des financements).

1/ Les chemins gramboisiens de randonnée.
(Voir encadré.)

2/ Achèvement des travaux à Fontvieranne.
Débroussaillement de l'ensemble côté bassin,
Mise en place de bancs pour création d'un espace pique-nique,
Embellissement par plantation de végétaux.

3/ Les jardins familiaux.
Ils se situeront après le bassin sous la première restanque et seront irrigués par la canalisation que nous avons prévue lors de la réhabilitation. Les personnes intéressées peuvent se pré-inscrire en mairie.

4/ Travaux dans le village.
Escalier Bellevue : pose des protections en partie haute pour éviter que les voitures ne se garent sur les marches.
Réaménagement de la place et de la rue du Portail Neuf. Il débutera au printemps et sera précédé d'une réunion d'information et d'échange avec les riverains.

5/ Première tranche des travaux de l'église.
- dévégétalisation et renforcement des contreforts côté Nord ;
- réparation du passage qui va de l'église au beffroi.

6/ Numérotation par métrage.
Grâce au travail important d'un Gramboisien bénévole qui a procédé à un relevé d'information complet, la numérotation du village demandée par la Poste sera mise en œuvre.

DES SENTIERS DE PROMENADE ET DE RANDONNÉES À GRAMBOIS ?

Afin de mieux faire connaître le territoire de la commune et encourager les visiteurs à se familiariser avec ses paysages, ses activités agricoles et viticoles, la municipalité envisage la création de plusieurs sentiers balisés de promenade ou de randonnée. Ils permettront de protéger le patrimoine environnemental et architectural en évitant l'utilisation sauvage de chemins privés par des promeneurs.
Ces sentiers, dont le projet est actuellement à l'étude, seront décrits dans des fiches détaillées, diffusées notamment par le Syndicat d'Initiative et la mairie. Elles mentionneront les informations réglementaires concernant l'accès au massif forestier, en particulier pendant l'été, les précautions d'usage concernant l'utilisation de chemins privés, les droits des propriétaires et le respect de la nature.
Les propriétaires concernés par ce projet recevront très prochainement une lettre du maire les invitant, dans un esprit de concertation, à lui faire part de leur avis.

LE « CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE » : UNE DECHETTERIE QUI POSE QUESTIONS….

Si un large consensus existe sur la nécessité de trier les déchets, la population de Grambois reste partagée, comme son conseil municipal, sur le projet de déchetterie qui pourrait se concrétiser dans la vallée de l'Eze, sur la commune de la Tour d'Aigues, à proximité de notre village.
Malgré une campagne active de communication menée par la Communauté Territoriale Sud Luberon qui défend le projet, bien des questions demeurent : quels projets, quelles autres implantations ont été effectivement étudiés avant cette solution présentée comme « optimale » ? Dans un périmètre d'intercommunalité de communes en pleine évolution et un contexte budgétaire difficile, certains s'interrogent sur le bien-fondé d'une provision de 2 millions d'euros et de l'acquisition d'un terrain. Une étude d'impact sur le cadre de vie, sur l'environnement et sur l'économie ne devrait-elle pas être réalisée pour cette implantation qui se situe en pleine zone touristique ?
La municipalité encourage les Gramboisiens soucieux de leur environnement à participer activement aux consultations menées par le commissaire enquêteur qui sera nommé prochainement par le tribunal administratif de Nîmes. Si, à la suite de cette enquête, cette implantation venait à être confirmée, la municipalité demeurera, comme elle s'y était engagée (voir Bulletin Municipal d'octobre 2010), très attentive aux conditions d'implantation et au respect de l'environnement et du cadre de vie de sa population.

FEUILLETON ECOCITOYEN : 2ème ÉPISODE

Chasseurs – Cueilleurs de champignons : Respect, Civilité, Courtoisie.

Chasse : En 2008, sur l'initiative du président de la société de chasse Maxime CABASSU et du maire de notre commune Alain FERETTI, un petit document avait été réalisé dont le titre à lui seul « **Mini Guide des Règles de Bonne Conduite du Parfait Chasseur à Grambois** » augurait d'une volonté d'améliorer l'image de nos chasseurs chez les non-chasseurs.
Ce document, toujours disponible en mairie, rappelle en quelques mots les règles de respect et de civisme que doit suivre le chasseur de Grambois, avec entre autres choses,

- le respect du massif,
- le respect des distances avec les habitations,
- le respect des horaires de chasse,
- le respect des surfaces agricoles,
- la conduite à vitesse raisonnable lors des déplacements en voiture, sans risque pour les promeneurs et animaux qui se trouvent sur les chemins,
- et, pour finir, la récupération des cartouches usagées.

Il faut reconnaître que, même si des améliorations sont encore en attente (notamment en ce qui concerne la récupération des cartouches usagées : on en trouve parfois des tas de plusieurs dizaines sur certains sentiers), **de gros progrès ont été faits par la majorité de chasseurs que nous remercions ici.**

Cueillette des champignons : La saison est terminée et des abus nous ont été signalés.
Avant de partir panier sous le bras, il y a quelques principes qu'il ne faut pas oublier :

- En France, les 3/4 des forêts appartiennent à des particuliers. Le quart restant appartient à l'État ou aux collectivités territoriales et il est géré par l'ONF (Office National des Forêts). Quand on se promène en forêt, on se promène toujours chez quelqu'un, la moindre des choses est d'en respecter les lieux.
- Contrairement à l'idée reçue, les champignons n'appartiennent pas à tout le monde ! Ils appartiennent au propriétaire de la forêt, du bois ou de la garrigue où ils se trouvent (code civil, art.547). Ceci est valable que la forêt soit privée ou publique et qu'elle soit ou non interdite d'accès par un panneau.
- En principe il faut, avant toute cueillette, solliciter l'autorisation du propriétaire même en l'absence de clôture ou de panneau "interdiction d'entrer" ou "cueillette de champignons interdite".

Les sanctions en cas d'enlèvement frauduleux de champignons ont été profondément modifiées **par le nouveau Code forestier**, entré en vigueur le 1er juillet 2012.
Désormais :

- En forêt publique, une cueillette de **champignons** jusqu'à 5 litres est tolérée.
  Au-delà, tout ramassage en forêt publique ou privée est puni d'une **amende** pouvant aller jusqu'à **750 €**.
  Pour les **truffes**, tout ramassage est interdit.
- Lorsque le volume extrait de champignons est **supérieur à 10 litres**, la sanction est celle prévue par le Code pénal en matière de **vol**, elle peut aller jusqu'à **45 000 € d'amende** et **3 ans d'emprisonnement** (Code forestier, L163-11).
  Cette peine peut être portée à **75 000 € d'amende** et **5 ans d'emprisonnement** en cas de circonstances aggravantes : plusieurs personnes ou complices, violences sur autrui, actes de dégradation...

Nos espaces et nos forêts sont à partager entre tous. Le respect de la loi et des règles de bonne conduite par chacun de nous, propriétaires, randonneurs, promeneurs, chasseurs, cueilleurs et riverains, évitera bien des conflits et permettra de garder à notre commune la qualité de vie que chacun est en droit d'attendre.

FÊTE DE NOËL À L'ÉCOLE

Les enfants réunis par les maîtresses et l'intervenante musicale ont donné vendredi 14 décembre un spectacle de grande qualité : chants de textes de répertoire, canons, comptines ont réuni les enfants au gré des thèmes travaillés par chaque classe. Familles et amis n'ont pas manqué de s'extasier devant le sérieux des enfants et l'implication de leurs maîtresses.
Dans la salle décorée avec cœur pour l'occasion par des parents de l'APEG, le Père Noël ne s'est pas trop fait désirer. Les commerçants de Grambois (le potager de Lily, la boulangerie, l'épicerie) et quelques mamans l'avaient aidé à charger sa hotte et il a pu offrir à chaque enfant un livre et un goûter. Gérard Dufraigne et Gilbert Lecointe, deux Gramboisiens généreux, se sont associés à la fête et sont venus remettre à l'école la somme récoltée à l'occasion de la loterie qu'ils avaient organisée pendant l'exposition Jean Marais. La soirée s'est poursuivie autour de la buvette et avec le tirage de la tombola des maîtresses. Nombreux sont ceux qui sont repartis les bras chargés de lots.
Merci à tous ceux qui ont aidé à la réussite de cette fête chaleureuse !

CONCERT DE NOËL POUR LES ENFANTS DE GRAMBOIS

Jeudi 13 décembre, à 16h30, au lieu d'emmener les enfants à la garderie en contrebas de l'école, le personnel à qui les enfants sont confiés les a conduits dans la salle du conseil municipal. Là, mesdames de Susanne et Attenoux les attendaient et leur ont offert un somptueux goûter de fête. Quelques copains du village et des parents ont rejoint la petite troupe joyeuse. Un chocolat et un vin chauds ont été servis. Une surprise allait suivre.
L'Ecole de Musique de Pertuis, récemment associée à l'Ecole de Musique d'Aix-en -Provence, avait en effet envoyé son directeur-adjoint, ses élèves du cours de trompettes et cornets, ainsi que ceux du cours de saxophones de toutes tailles. Enfants et parents ont eu le plaisir de découvrir les instruments et d'écouter des morceaux exécutés avec talent par les deux enseignants et la douzaine d'élèves présents dont deux Gramboisiens. Les enfants de l'école ont prêté une oreille charmée à ce concert et retrouveront avec plaisir ces professeurs pour une découverte plus approfondie des instruments, au cours de séances à l'école, avec Albane Guetta, leur intervenante musicale régulière.

MANIFESTATIONS EN 2013

Nombre de nos associations nous ont déjà préparé une riche programmation pour cette année. Nous remercions les présidents d'associations de ne pas oublier de nous en communiquer régulièrement le détail (dates, CR, photos).

Divers événements viendront aussi ponctuer et rythmer l'animation de notre village :

- Du 20 au 24 mars. Evénement à Grambois :
Se dérouleront le « 14e Rallye Monte-Carlo des Energies Nouvelles » et le « 1er Rallye Monte-Carlo Zéro Emission no Noise ». A cette occasion, une centaine de véhicules, électriques, hybrides, au bio éthanol, au GPL et au GNV, traverseront notre commune.

- Du 7 au 16 mai :
Repas européen à la cantine le 7 mai,
Fête de l'Europe le 9 mai, salle polyvalente,
Fête Votive (voir ci-dessous).

Allain Bougrain Dubourg viendra fêter avec nous les 100 ans de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) par une conférence en partenariat avec le ROTARY CLUB. Il y aura aussi une sortie avec les élèves de l'école. Ce sera l'occasion d'inaugurer le premier chemin de promenade (les 15 et 16 mai prochain).

- Tous les derniers mercredis du mois : ateliers, animations ludiques, et grands jeux pour les enfants de 0 à 12 ans avec l'association « Y'a Pas d'laids art ».

- Le 5 avril, au cours de la semaine de la parentalité de la CCLD (du 1er au 6 avril) : soirée jeux coopératifs, enfants, ados, adultes, à la salle polyvalente.

- Fête de l'Europe salle polyvalente le 9 mai

- Exposition « Aiguilles en Luberon » du 9 au 12 mai, au presbytère.

- Une nouvelle exposition pour le centenaire de la naissance de Jean Marais durant le mois de mai, salles voûtées, après la première exposition organisée par Gilbert et Gérard en 2012.

- Puis le traditionnel pèlerinage à Saint Pancrace le 26 mai.

- Et la poursuite du cycle de conférences avec des invités prestigieux.

ANNONCES DU SYNDICAT D'INITIATIVE.

- BAL costumé, le samedi 2 mars 2013, avec HUGUES et JOELLE.
Dans la salle polyvalente, à partir de 20h30.
Organisé par le Syndicat d'Initiative et l'AMISTA GRAMBOUDIANO. (Entrée : 13 €).

- CONCERT « KALLIANGE SYSTERS », le samedi 23 mars 2013.
A l'Eglise, à partir de 20h30. (Entrée : 8 €).

- CONCERT DE JAZZ avec l'orchestre BRUZZO, le vendredi 5 juillet 2013
à partir de 21h00, sous le chêne, place de Fontviérane
(Entrée : 10€)

- Concert Quatuor de Cuivres dans le cadre du « Printemps Musical en Vaucluse »
Date à préciser ultérieurement

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a repris du service, avec une nouvelle équipe qui prépare activement les festivités de l'année.
Responsable : René Spiandorello.
@ : com.fetes.grambois@orange.fr

DIMANCHE 10 MARS, 15h : Stage salsa, tous publics, salle polyvalente. Ambiance Latino. Vente de crêpes et gaufres. Entrée : 5 €.

FETE VOTIVE du 8 AU 12 MAI :
De nombreuses animations sont prévues :
- soirées dansantes,
- tremplin musical,
- feux d'artifice,
- animations pour les enfants,
- concours de boules,
- concours de contrée,
- pique-nique ,
- etc…

Avec un maximum d'animations gratuites !!

LES ASSOCIATIONS

Amis du Jas de Monsieur
Pdt : Paul MAZEL
Le Jas de Monsieur – Tél : 04 90 77 92 08

Amista Gramboudiano
Pdt : Alain TEDDE
Chemin du Sautaire – Tél : 06 10 23 68 25

A.G.I.L.
Pdte : Michelle CHANUS
Route de Beaumont – Tél : 04 90 77 93 56

Anciens combattants
Responsable : Yves DOL
Les Meyles - Tél : 04 90 77 96 57

APEG
Pdte : Géraldine LEMARCHAND
Rue du Four - Tél : 06 10 26 77 52

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers de Grambois
Pdt : Paul MAZEL
Le Jas de Monsieur –Tél : 04 90 77 92 08

Atelier d'Art Gramboisien
Pdte : Marie-Claire FERREOUX
Qu les Fonzes - Saint Martin - Tél : 06 15 68 53 08

Aubions Nature
Pdt : Michel BOUVIER
Coudouléou - Tél : 04 90 07 48 80

Bibliothèque
Responsable : Arlette BOST
Chemin du Thor – Tél : 04 90 77 91 95

Carrefour Citoyen
Pdte : Céline ALARCON
Quartier St Lambert

Cave Coopérative vinicole des Coteaux
Pdt : Joël REYNAUD
Le Moulin du Pas –Tél : 04 90 77 92 04

Clic' soleil âge
Place des Remparts – Tél : 04 90 08 87 64

Comité des Fêtes
Pdt : René SPIANDORELLO - Tél : 06 78 80 95 18
com.fetes.grambois@orange.fr

C.U.M.A
Pdt : Dominique ARLAUD
Le Destel – Tél : 06 83 54 24 92

Grambois d'Abord
Pdt : Robert GASPARI
Le Moulin du Pas –Tél : 04 90 77 91 56

G.S.M (Grambois Sport Mécanique)
Pdt : Serge MICHAUD
Chemin du Thor - Tél : 04 90 77 90 41

Gym Volontaire
Pdte : Martine CANTONI
Bardounesse – Tél : 04 90 77 91 87

Jumelage Grambois/Solignano
Pdte : Mireille MIOT
Barraban – Tél : 04 90 77 95 33

La Boule Gramboisienne
Pdt : Franck D'AMATO
Ch. du Ravin du Thor – Tél : 04 90 77 94 79

Le Club du Livre
Pdte : Marie-Antoinette VAISSETTES
Place de l'Eglise - Tél : 04 90 77 94 92

Les Bolides de Grambois
Pdt : Francis PEUCH
Tusque - Tél : 04 90 09 95 54 - 06 82 50 19 24

Métaphora
Pdt : Christian RUGRAFF
La Ballière – Tél : 04 90 77 96 06

Protocross Gramboisien
Pdte : Géraldine PELLET
Qu. Les Pasquiers

Société de chasse
Pdt : Maxime CABASSU
Chemin du Grès – Tél : 04 90 77 94 09

Sculpture en Balade
Pdt : Jan PEEMAN
Tél : 04 90 08 98 21 - 06 73 37 13 01

Syndicat d'Initiative
Pdt : Franck D'AMATO
Ch. du Ravin du Thor – Tél : 04 90 08 97 45

Tête d'affiche (ACGA)
Pdt : Jean-Pierre CENDRON
Rue des Pasquiers - Tél : 06 87 71 83 27
tetedaffiche.grambois@gmail.com
http://tetedaffiche.blogspot.fr/

Vivre à Grambois
Pdt : Jean-Michel DUFOUR
Chemin de Barraban – Tél : 04 90 77 92 97

ASSOCIATIONS EN SOMMEIL

Tennis Club
Pdte : Suzanne CAMIER
Chemin des Faïsses – Tél : 04 90 77 96 55

ETAT CIVIL 2012

NAISSANCES

BAZARD PEREA Maxence Michel José né le 4 février à Pertuis
FERNANDEZ MARCILLAT Caélie Sophie Françoise Lali née le 10 juin à Pertuis
TONDUT Lysandre Michel Bernard né le 13 juillet à Pertuis
ROMAN Théo né le 11 décembre à Pertuis

Bienvenue à tous ces petits Gramboisiens !

MARIAGES

VERNAY Nicolas et BELTRAN Emilie, le 14 avril
LAFOND Noël et CASTANO Joëlle, le 25 avril
COUANNE Hervé et VALLET Marie Chantal, le 2 juin
VLAHOVIC Marc et de BOVIS Camille, le 23 juin
SCHERER Jérôme et KAPRIELIAN Emilie, le 7 juillet
SIMON Bastien et PELLEGRIN Nadège, le 7 juillet
ATTENOUX Christophe et GASTALDI Eve, le 21 juillet
LEPROVOST Fabien et SMAIL Emilie, 8 août
GARDELLE Franck et GRASSO Aurore, le 11 août
BOURGUET Bastien et DAVILA LANZARA Graciela, le 25 août
GAYET David et SONNERY Stéphanie, le 25 août
TROUVÉ Sébastien et PONTIER Agnès, le 1er septembre
BOSSY Gérard et MONCADA Laurence, le 7 octobre
VOLUTI Jérôme et ROOSEBEKE Christelle, le 25 octobre

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

DECES

GUIGNARD Roger, le 8 février
DUFFAUD Francis, le 11 février
ORSOLINI Yvonne, le 11 mars
AUDOUZE Gilbert, le 15 mars
LEPRINCE Georges, le 8 avril
THOMAS Georges, le 11 mai
GASPARI Paulette, le 9 juin
BONNOT Sylvie, le 3 août
RENTON David, le 25 août
VIDAL Jean, le 31 août

Condoléances aux familles touchées dans leur affection.